REUNION D'INFORMATION

PROTOCOLE COMMOTION CEREBRALE

LIGUES REGIONALES

SAISON 2026-2027

Document de travail

1. Présentation - Objectifs

PRÉSENTATION - OBJECTIFS

Depuis la saison 2019-2020, conformément aux directives ministérielles relatives à la gestion des commotions cérébrales, la FFBB a mis en place un protocole spécifique, révisé lors de la saison 2024-2025.

- Forte hausse des signalements de suspicions de commotions cérébrales par les arbitres depuis la mise en place du protocole.

- Volume de dossiers devenu trop important pour une gestion centralisée par la Commission Médicale Fédérale (COMED).

- Au niveau infranational, le nombre de dossiers reste compatible avec une gestion par les ligues régionales.

Le traitement des signalements de suspicion de commotion cérébrale pour les compétitions régionales et départementales est désormais confié aux Ligues Régionales, conformément au principe de territorialisation validé par les Présidents de Ligues lors du Comité Directeur des 19 et 20 décembre.

PRÉSENTATION - OBJECTIFS

Protection des joueurs et des joueuses

Rappeler les enjeux médicaux et juridiques qui en découlent

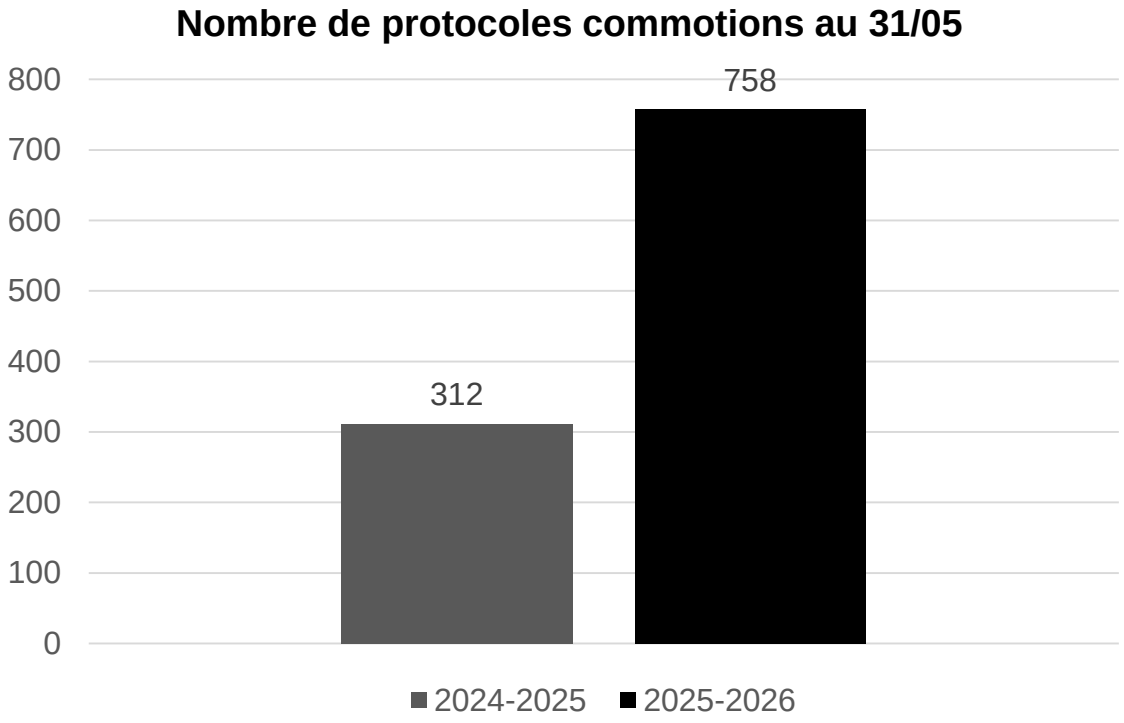
Prise de conscience des conséquences d'une commotion cérébrale

Former les arbitres et responsabiliser les staffs techniques

2. Quelques chiffres

Saisons 2024-2025 / 2025-2026

QUELQUES CHIFFRES (1/3)



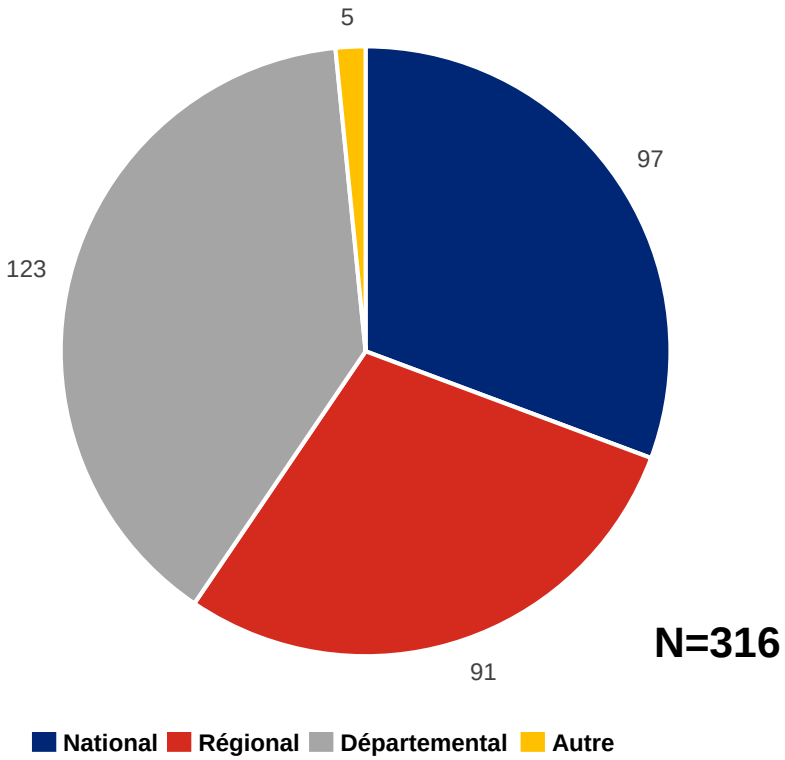
Au 31 mai de la saison 2024-2025, la Commission Fédérale Médicale avait enregistré **312** rapports de suspicion de commotion cérébrale. À la même date lors de la saison 2025-2026, ce nombre atteint **758**. Cela correspond à une augmentation d'environ **143%,** témoignant d'une progression particulièrement significative des cas signalés en l'espace d'un an.

Ce chiffre est étroitement lié au travail de sensibilisation mené par la FFBB.

Règlement médical, intervention de la Commission Fédérale Médicale sur les stages de pré-saison, modules de formation.

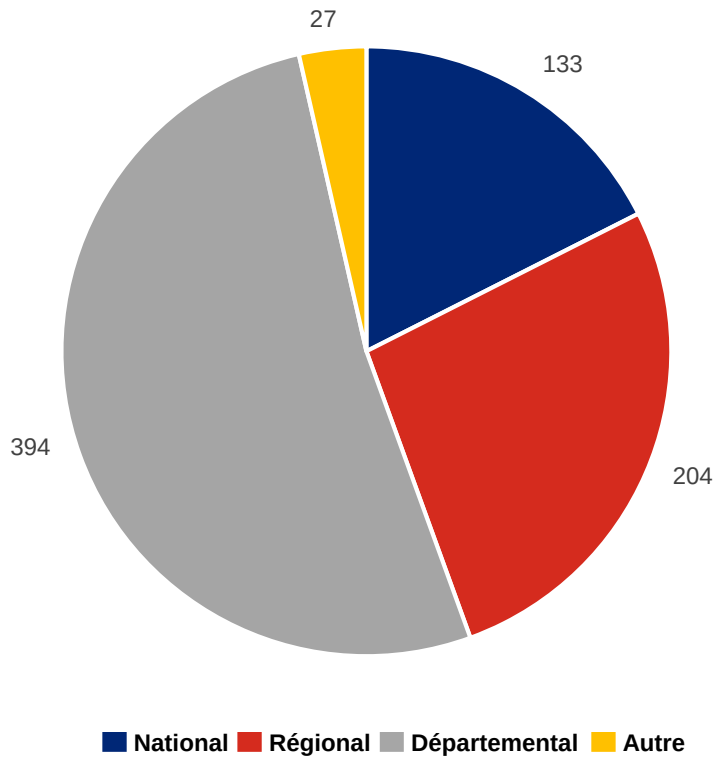
QUELQUES CHIFFRES (2/3)

Nombre de protocoles commotions par niveau
Saison 2024-2025



N=316

Nombre de protocoles commotions par niveau
Saison 2025-2026 au 31/05

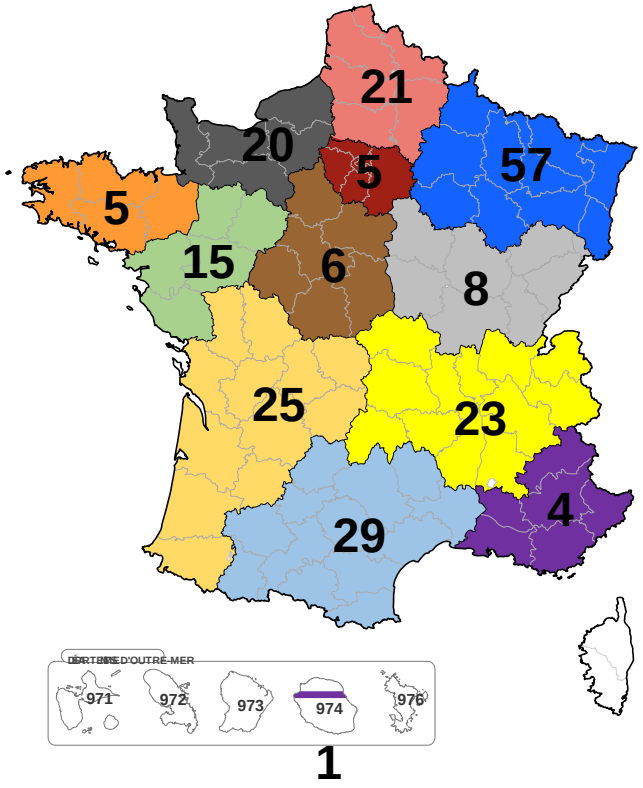


N=758

* Matchs amicaux, tournois interdépartementaux, etc.

QUELQUES CHIFFRES – COMPETITIONS REGIONALES / DEPARTEMENTALES (3/3)

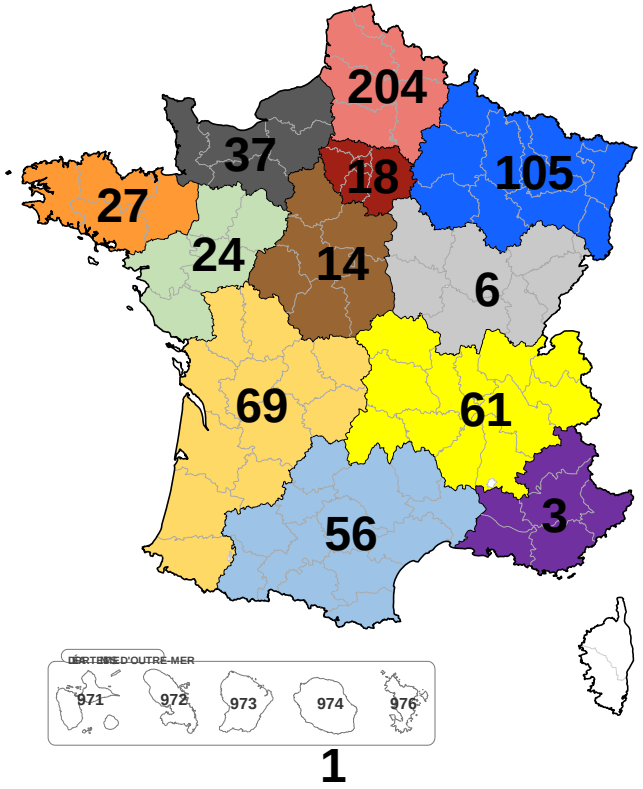
Nombre de protocoles reçus
Saison 2024-2025



1

N=219

Nombre de protocoles reçus
Saison 2025-2026 au 31/05



1

N=625

3. Fonctionnement du protocole

FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (1/7)

1. Pendant la rencontre : rôle de l'arbitre et des staff techniques

Déclenchement du protocole commotion

Signes de gravité ?

(pertes de connaissances, convulsions, vomissements, céphalées persistantes, somnolence persistante, confusion persistante, troubles de la vision, troubles de l'équilibre persistants, troubles neurologiques périphériques, cervicalgies persistantes)

OUI

Il est recommandé que le/la joueur(se) ne reprenne pas le jeu, et soit évacué vers un centre médical (urgences) pour un diagnostic précis et une prise en charge.

NON

L'arbitre fait appel au staff technique (accompagné ou non d'un médecin).

Evaluation du / de la joueur(se) avec des signes persistants de la commotion cérébrale -> Score Maddocks.

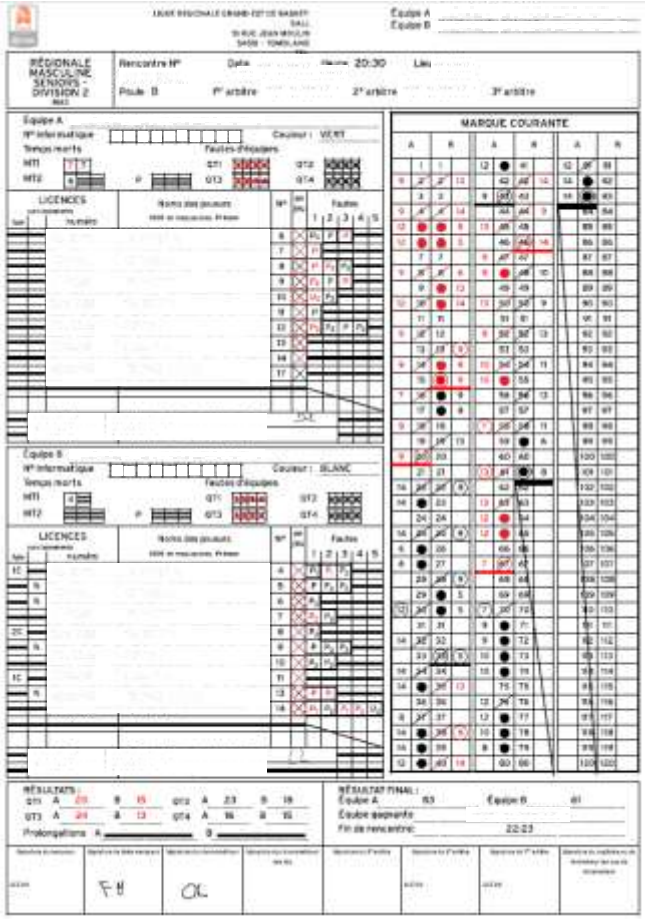
Important : l'arbitre fait acter le protocole commotion en l'inscrivant directement sur la feuille de marque (Réserves/Observations).

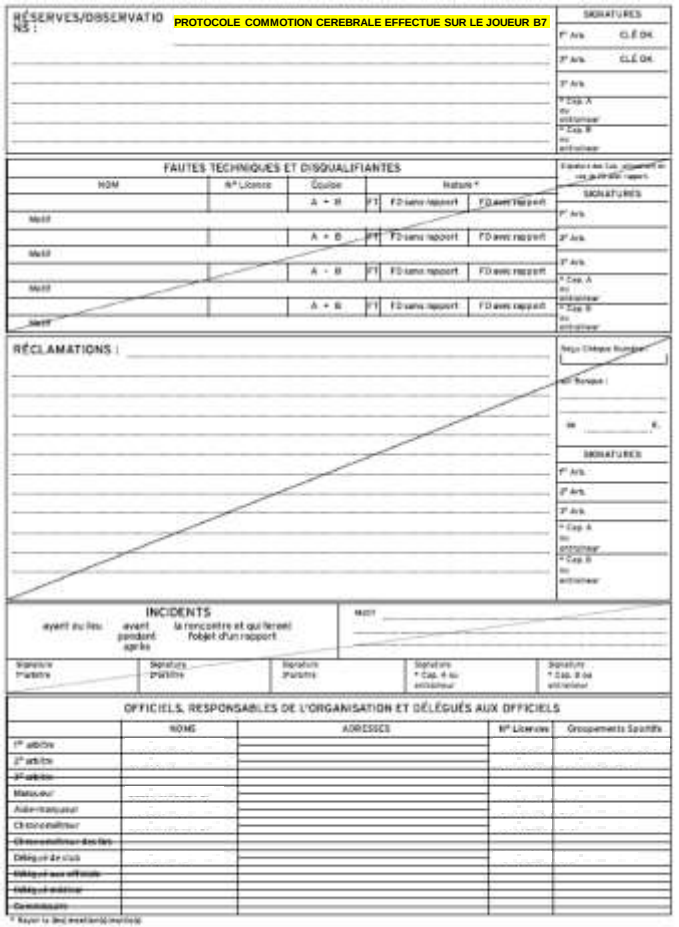
L'entraineur, en signant la feuille de marque, prend acte du protocole et vérifie l'identité du ou de la joueur(se) mentionné(e).

FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (1/7)

1. Pendant la rencontre : rôle de l'arbitre et des staff techniques

Inscription du Protocole commotion sur la feuille de marque





FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (2/7)

2. A la suite de la rencontre

L'arbitre doit compléter le formulaire dédié au protocole commotion (le document est accessible sur le site de la FFBB → Documents commotions cérébrales).

Les documents mis à jour pour la saison 2026-2027 seront disponibles début juillet 2026.

Pour des questions d'assurance, il est primordial d'identifier clairement le/la joueur(se) concerné(e) par le protocole commotion *(nom prénom ET numéro de licence).*

Le rapport circonstancié de l'arbitre doit être transmis dans les plus brefs délais par mail à la Commission Fédérale Médicale à l'adresse commotion@ffbb.com.

A partir de la saison 2026-2027 : transmis aux Ligues Régionales pour les niveaux infranationaux.

FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (2/7)

2. A la suite de la rencontre

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

COMMISSION FÉDÉRALE MÉDICALE

RAPPORT PROTOCOLE COMMOTION CÉRÉBRALE

CONFIDENTIEL

RAPPORT

Nom du 1er arbitre : xxxxx

Date : xxxxx

Lieu : VILLE

RENCONTRE

- [ ] Nationale (préciser) (Ex. LBWL, NM1, etc.) :
- [x] Régionale (préciser) (Ex. PNF, RM2 , etc.) : RM2
- [ ] Départementale (préciser) (Ex. PNF, DM1, etc.) :
- [ ] Coupes et Trophées (préciser) :
- [ ] Autre compétition (préciser) :

Equipe A : xxxxxxxxxxxxx

Equipe B : xxxxxxxxxxxxx

N° rencontre : xxxxx

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE

NOM : xxxxxxxx — Prénom : xxxxxxxxxxxx

Club : xxxxxxxxx — N° de licence : xxxxxx

RAPPORT DÉTAILLÉ DE LA COMMOTION CÉRÉBRALE

- Perte de connaissance : [x] — Vomissements : [ ] — Convulsion : [x]
- Chute lourde : [x] — Traumatisme facial : [ ]
- Est resté immobile au sol avec difficultés à se relever : [x]
- Trouble de l'équilibre : [ ] — Confusion hébétude : [x]
- Trouble du comportement (nervosité, émotivité, pleurs…) : [x]
- Douleur au cou : [ ]
- Maux de tête : [x] — Troubles de la vision : [ ]
- Autre :

Score de MADDOCKS effectué : oui [x] non [ ]

par qui (précisez) :

Si oui, résultat : positif [ ] négatif [x]

Remarques complémentaires (détaillez) :

Retour au jeu : oui [ ] non [✓]

Si non, évacuation sur un centre de soins (urgences ou autre) : oui [✓] non [ ]

Fait à VILLE le xxxxxxx

Signature : XXXXXXX

Rapport à envoyer uniquement à la Commission Fédérale Médicale par mail à l'issue de la rencontre : commotions@ffbb.com

[Vous pouvez exercer vos droits à l'aide du formulaire « Demande d'exercice des droits »]

Réception du Rapport Protocole commotion cérébrale

FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (3/7)

3. Procédure administrative et suivi du dossier

Réception par la Commission Fédérale Médicale du protocole commotion cérébrale complété par l'arbitre.

→

Suspension temporaire de l'aptitude médical du joueur concerné dans FBI.

→

Envoi d'un mail au joueur (à la joueuse) et à son club qui doit en accuser réception reprenant un récapitulatif de la situation ainsi qu'un certificat de reprise vierge et le dossier d'aide à la reprise après commotion.

FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (3/7)

3. Procédure administrative et suivi du dossier

Envoi du Mail au club / Joueur(se)

CONFIDENTIEL : DOSSIER **N°XXX - CLUB – (N° Informatique) – NOM Prénom (N° de Licence)**

Résumer

Répondre | Répondre à tous | Transférer

Commotion

À **Mail du Président** **Mail du Correspondant**

Cc **Mail du joueur**

lun. 08/06/2026 11:01

2025-08-07 5-COMED Certificat de reprise après commotion - VFIN_diffusé.pdf 218 KB

2025-08-07 5-COMED Dossier d'aide reprise après commotion VFIN.pdf 508 KB

Confidentiel

Monsieur le Président de **CLUB (N° Informatique)**

Ce jour **JJ/MM/AAAA** nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

INFORMATION 1 : A la fin de la lecture de ce mail un accusé de réception doit être obligatoirement adressé par le club ou le licencié dans les (3) trois jours à la Commission Fédérale Médicale. A défaut, le licencié concerné pourrait en être pénalisé. Aussi, conformément à l'article 23 du règlement médical, « *la responsabilité disciplinaire du club peut être engagée en cas de non-respect du protocole et du retrait temporaire de l'aptitude médicale du licencié* »

INFORMATION 2 : L'arbitre de la rencontre de **Match (N° rencontre)** du **JJ/MM/AAAA** rédigé un rapport de suspicion de commotion cérébrale concernant votre joueur **NOM – Prénom (N°de Licence)** apport reçu par la Commission Fédérale Médicale **JJ/MM/AAAA**

Selon le protocole réglementaire, en vigueur pour la saison 2025/2026, sa licence a fait l'objet d'une suspension temporaire de l'aptitude **médicale non-autorisation à la pratique du basket** dès la réception par la Commission Fédérale Médicale de ce rapport « suspicion de commotion cérébrale ».

INFORMATION 3 : Le licencié ne pourra reprendre la compétition qu'à réception par la Commission Fédérale Médicale du certificat **de « reprise du basket-ball après commotion cérébrale »** (cf document en pièce jointe) correctement et intégralement rempli, signé et portant obligatoirement le numéro RPPS du médecin examinateur (la transmission peut se faire par mail ou par voie postale).

A réception du certificat, la Commission Fédérale Médicale pourra dès lors « valider l'aptitude médicale » de reprise à la pratique du basket.

En cas de participation, à défaut de production du certificat de reprise à la pratique du basket, le club est susceptible de perdre la ou les rencontres pour participation d'un joueur non régulièrement qualifié à une compétition. Aussi, cette situation serait de nature à engager l'ouverture d'un dossier disciplinaire pour non-respect d'une décision fédérale.

INFORMATION 4 : Un dossier d'aide à la décision du médecin consulté est également adressé dans ce mail (pièce jointe). Il pourra être présenté par le joueur lors de la consultation d'autorisation de reprise du basket.

Le licencié concerné est en copie de ce mail.

Information pour le licencié :

Dans le cadre du déclenchement du Protocole Commotions Cérébrales, des données concernant votre état de santé ont été collectées via l'arbitre et/ou le staff médical lors de la rencontre au cours de laquelle vous avez subi une commotion. Ces données (score de Maddocks, observations cliniques, noms et prénoms, numéro de licence, club) sont traitées par la FFBB via sa Commission Médicale (COMED) :

- *Pour assurer votre sécurité et protéger vos intérêts vitaux, afin de détecter, gérer et suivre toute commotion, sur la base des articles 9(2)(c) et 9(2)(h) RGPD ;*
- *Pour des analyses ou recherches médicales ultérieures, sur la base de l'article 9(2)(j) RGPD, avec des mesures de protection renforcée conformément à l'article 89(1) RGPD.*

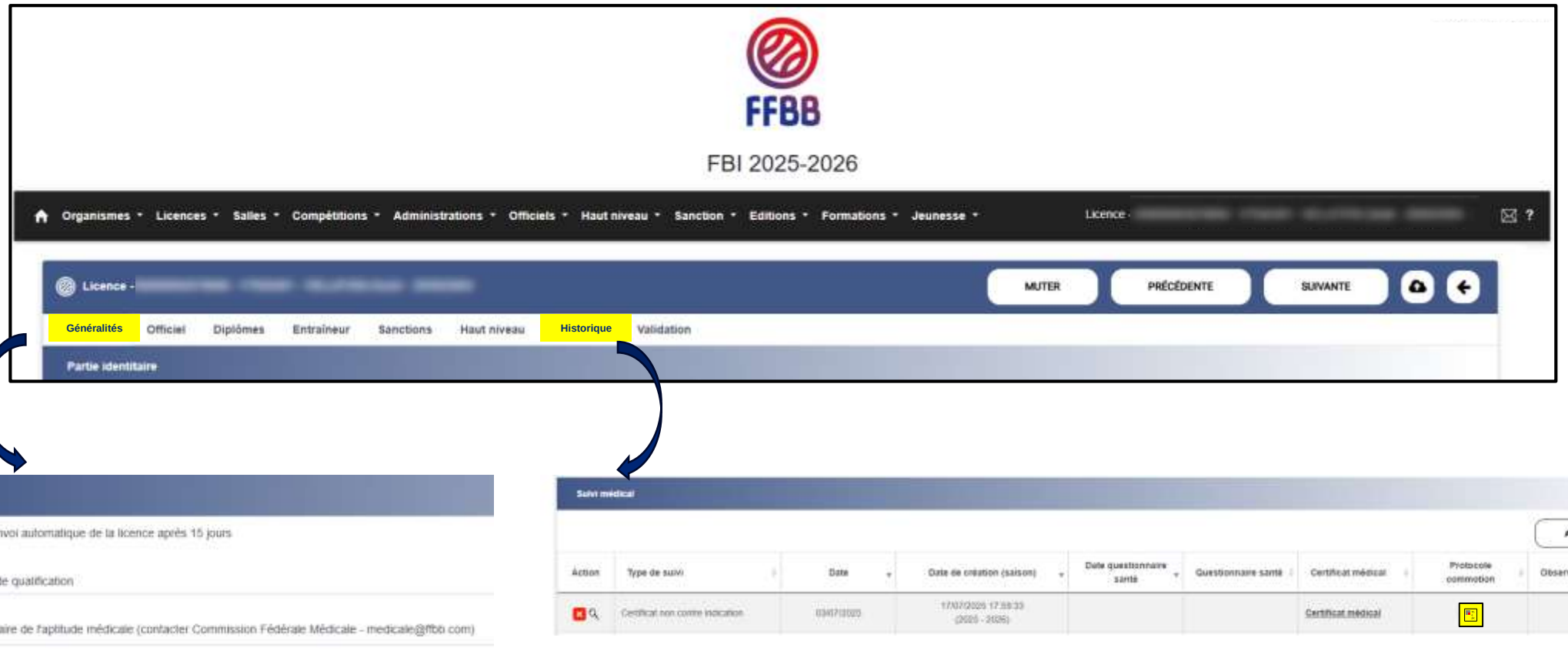
Ces données ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées par la COMED, ne sont jamais transférées hors UE, et seront conservées 20 ans.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Vous pouvez également contacter le DPO de la FFBB (mesdonnees@ffbb.com) ou saisir la CNIL, le cas échéant.

FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (3/7)

3. Procédure administrative et suivi du dossier

Blocage de la licence sur FBI



FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (4/7)

4. Reprise du basket en compétition

Pour pouvoir pratiquer de nouveau le basket, le ou la joueur(se) doit obligatoirement consulter un médecin (quel qu'il soit : MG, MS...) et fournir un certificat de reprise du basket en compétition à la Commission Fédérale Médicale qui étudiera le dossier.

- Le médecin consulté peut s'aider du dossier d'aide sur les commotions cérébrales transmis par la Commission Fédérale Médicale.
- Seul le médecin est habilité à remplir et complété le certificat de reprise. Les joueurs, entraineurs ou membres de la famille ne peuvent en aucun cas décider du caractère commotionnel ou non d'un incident.
- Le certificat de reprise doit être dûment complété, signé et inclure impérativement le **numéro RPPS** du médecin examinateur. Il est nécessaire d'indiquer explicitement la capacité de reprendre le basket en **compétition.**
- Après réception du certificat de reprise, la Commission Fédérale Médicale est seule compétente pour lever ou non la suspension de l'aptitude médicale.

FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (4/7)

4. Reprise du basket en compétition

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

COMMISSION FÉDÉRALE MEDICALE

CERTIFICAT DE REPRISE DU BASKET-BALL APRES COMMOTION CEREBRALE

Je, soussigné Dr XXXXXXXXXX

Certifie avoir examiné ce jour

M / Mme XXXXXXXXXX

Date de naissance JJ/MM/AAAA

Victime d'une suspicion de commotion cérébrale lors d'un match de Basket-Ball le JJ/MM/AAAA

- [x] Ne présente aucune contre-indication à la reprise du basket-ball en compétition
- [ ] Présente une contre-indication à la reprise du basket-ball
- [ ] Devra consulter de nouveau dans ____ jours
- [ ] Doit consulter un spécialiste neurologue ou neurochirurgien avant la reprise

Nombre de cases cochées : 1

Fait à VILLE

Le JJ/MM/AAAA

Signature et cachet

Signature et Numéro RPPS

Certificat à adresser dans les meilleurs délais à la Commission Fédérale Médicale par mail à commotion@ffbb.com ou par voie postale à l'adresse suivante FFBB - COMED 117 rue du Château des Rentiers CS 91528 75647 PARIS CEDEX 13

Réception du certificat médical + validation de la Commission Fédérale Médicale

Commotion

À : Mail du joueur

Cc : Mail du Président Mail du Correspondant

Bonjour,

Nous accusons bonne réception de votre mail et du certificat de reprise.
Nous vous informons qu'après leur étude, la Commission Fédérale Médicale déclare NOM – Prénom (N° de Licence) apte à reprendre la compétition.

Bien cordialement,

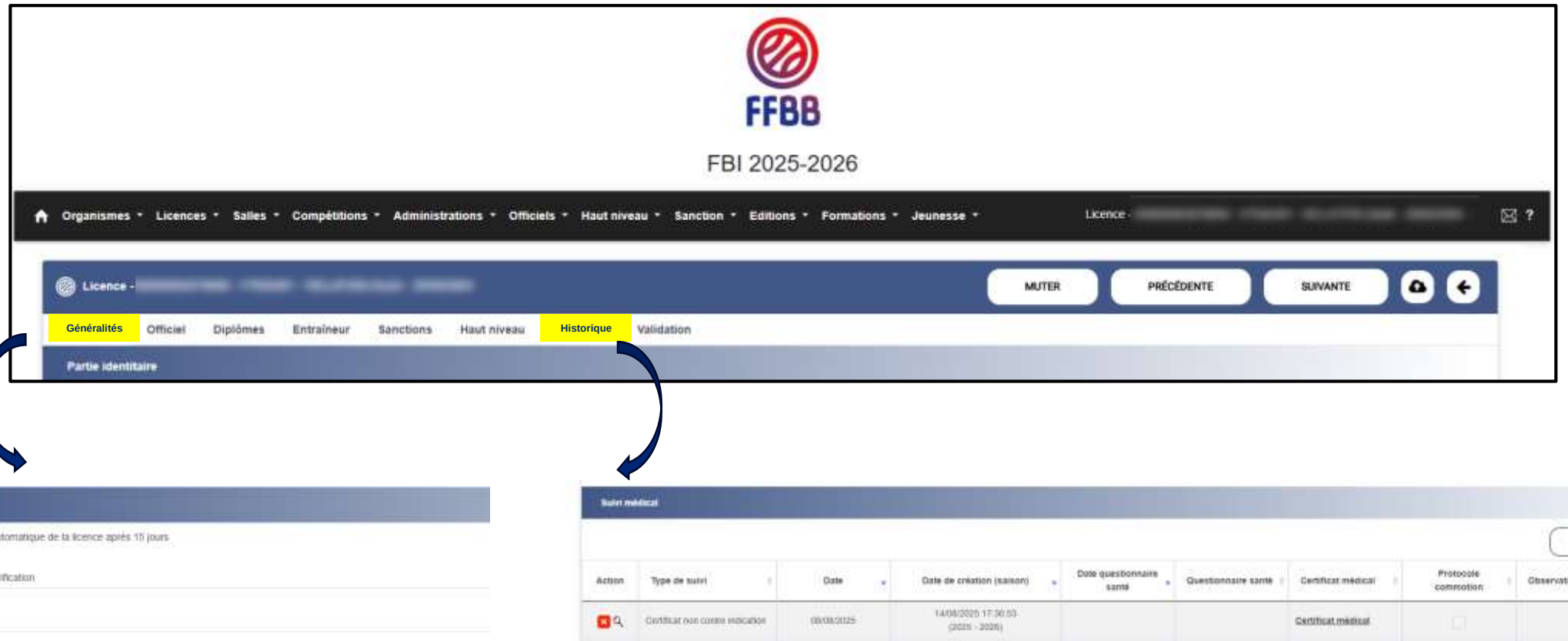
La Commission Fédérale Médicale



FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (4/7)

4. Reprise du basket en compétition

Déblocage de la licence sur FBI



FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (5/7)

5. Exemple - Tableau de suivi

SUIVI PROTOCOLE COMMOTION CEREBRALE SAISON 2025-2026

N° Dossi	Suivi F	Niveau	Type de Champio at	Division	N° Res	Date Rencont	Equipe A	Equipe B	Equipe concernée	Numéro informatique	N° licence	Nom Prénom		Date réception formulair	Date envoi mail COMED + blocage dat	Date AR de club/joueu	Date de réception certificat	Date déblocage FBI
262	RAD	Départemental	Championnat			06/12/2025							F	07/12/2025	08/12/2025		23/12/2025	30/12/2025
263	RAD	National	Championnat			06/12/2025							F	07/12/2025	08/12/2025	10/12/2025	13/12/2025	22/12/2025
264	RAD	Régional	Championnat			07/12/2025							M	07/12/2025	08/12/2025	08/12/2025	02/01/2026	02/01/2026
265	RAD	Régional	Championnat			07/12/2025							M	07/12/2025	08/12/2025		09/12/2025	10/12/2025
266	MBN	Régional	Championnat			07/12/2025							F	08/12/2025	08/12/2025	10/12/2025	23/12/2025	23/12/2025
267	RAD	Régional	Championnat			07/12/2025							F	07/12/2025	08/12/2025	09/12/2025	10/12/2025	10/12/2025
268	RAD	Départemental	Championnat			07/12/2025							M	07/12/2025	08/12/2025	08/12/2025		
269	MBN	Départemental	Championnat			06/12/2025							F	08/12/2025	08/12/2025	08/12/2025	09/12/2025	10/12/2025
270	RAD	Régional	Championnat			07/12/2025							M	07/12/2025	08/12/2025	08/12/2025	12/12/2025	12/12/2025
271	MBN	Régional	Championnat			06/12/2025							M	08/12/2025	08/12/2025	08/12/2025	31/12/2025	31/12/2025
272	RAD	National	Championnat			07/12/2025							F	07/12/2025	08/12/2025	10/12/2025	15/12/2025	01/01/2026
273	RAD	National	Championnat			06/12/2025							F	08/12/2025	09/12/2025	09/12/2025	10/12/2025	
274	RAD	Départemental	Championnat			06/12/2025							M	09/12/2025	09/12/2025	09/12/2025	09/12/2025	09/12/2025
275	RAD	Départemental	Championnat			07/12/2025							F	09/12/2025	09/12/2025		10/12/2025	11/12/2025
276	RAD	Départemental	Championnat			06/12/2025							F	09/12/2025	09/12/2025			
277	RAD	Départemental	Championnat			06/12/2025							M	09/12/2025	09/12/2025			
278	RAD	Régional	Championnat			07/12/2025							F	10/12/2025	10/12/2025	12/12/2025		
279	RAD	Départemental	Championnat			06/12/2025							F	10/12/2025	10/12/2025			
280	RAD	Départemental	Loisir			06/12/2025							M	10/12/2025	10/12/2025	10/12/2025	13/12/2025	22/12/2025
281	RAD	Départemental	Championnat			07/12/2025							M	11/12/2025	11/12/2025	11/12/2025	30/12/2025	30/12/2025
282	RAD	Départemental	Championnat			06/12/2025							F	11/12/2025	12/12/2025	12/12/2025	23/12/2025	23/12/2025
283	RAD	Départemental	Championnat			13/12/2025							F	13/12/2025	15/12/2025		31/12/2025	02/01/2026
284	RAD	Départemental	Championnat			13/12/2025							F	14/12/2025	15/12/2025	16/12/2025		
285	RAD	National	Championnat			13/12/2025							F	14/12/2025	15/12/2025	30/12/2025		
286	RAD	Régional	Championnat			13/12/2025							M	14/12/2025	15/12/2025	15/12/2025		

Dossiers en cours

Dossiers clôturés

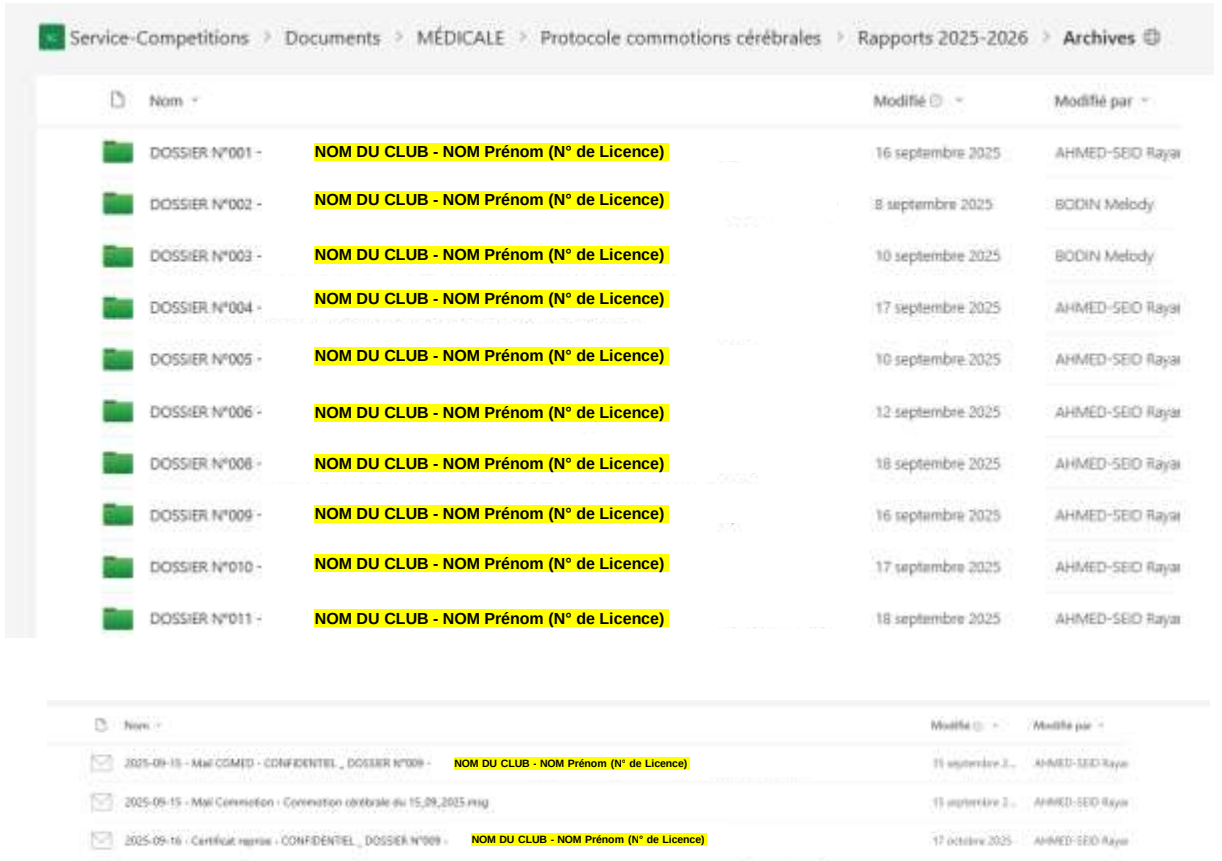
FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (6/7)

6. Exemple - Archivage des dossiers

Dossiers en cours



Dossiers clôturés



FONCTIONNEMENT DU PROTOCOLE (7/7)

7. Informations complémentaires

- Toute personne mentionnée dans le protocole commotion devra obligatoirement consulter un médecin pour envisager un retour à la compétition, même si elle ne semble pas initialement affectée.

- L'inscription sur la feuille de marque d'un joueur ou d'une joueuse dont la licence est temporairement suspendue pour raison médicale peut entrainer l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

- Pour toute question ou transmission de documents relatifs à l'application de ce protocole vous pouvez contacter la Commission Fédérale Médicale à l'adresse suivante : commotion@ffbb.com .

Merci

FFBB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com